

fédéral verse aux universités des subventions de fonctionnement. Au début, ces subventions étaient de 50c. par habitant dans chaque province et la quote-part des institutions admissibles dépendait du nombre d'étudiants de plein exercice inscrits au baccalauréat et aux cours supérieurs. En 1956-1957, le paiement a été augmenté à \$1 par habitant, en 1958-1959 à \$1.50 et en 1962-1963, à \$2. Le Québec n'a pas accepté de subventions jusqu'en 1955-1956. Les subventions refusées de 1956-1957 à 1959-1960 ont été gardées en dépôt par la Fondation des universités canadiennes (maintenant l'Association des universités et collèges du Canada), qui administre la caisse. En 1960-1961, le gouvernement du Québec a conclu une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral au sujet du partage des impôts, en vertu de laquelle le Québec accorde ses propres subventions et est remboursé par un abattement des impôts sur le revenu des sociétés. Le tableau 14 donne le détail des subventions fédérales pour chacune des années scolaires terminées en 1964-1966.

En outre, le gouvernement fédéral fournit de l'aide aux universités à même la Caisse des subventions d'immobilisations universitaires dont l'administration relève du Conseil des Arts. La Caisse a reçu une dotation initiale de 50 millions de dollars (les intérêts et profits jusqu'au 31 mars 1966 ont fait croître ce montant à plus de 67 millions de dollars), pour subventionner des programmes particuliers de construction et d'immobilisations à concurrence de 50 p. 100, compte tenu de la population de chaque province. Jusqu'à la fin de mars 1966, on avait autorisé des subventions de près de 58 millions de dollars. L'octroi des subventions se fait en quatre versements égaux au cours de la période de construction, de sorte qu'il y a décalage entre l'approbation et le paiement.

Le Conseil des Arts du Canada a aussi été doté d'un fonds additionnel de 50 millions de dollars (augmenté de 10 millions de dollars le 3 avril 1965), dont l'intérêt est disponible pour l'octroi de bourses d'études ou autres formes d'assistance dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales (voir pp. 400-401).

**13.—Revenu et dépenses courants des universités et collèges,
années scolaires terminées en 1956-1966**

Année scolaire terminée	Revenu courant					Dépenses courantes, total
	Dotations et placements	Subventions gouvernementales	Frais de scolarité ¹	Divers	Total ¹	
	(milliers de dollars)					
1956.....	4,602	45,107	21,600	8,938	80,337	80,427
1957.....	5,014	49,911	25,105	10,733	90,763	86,521
1958.....	4,375	57,118	30,867	10,304	102,664	102,991
1959.....	4,668	70,843	33,546	11,373	120,430	121,113
1960.....	5,082	82,515	40,789	14,132	142,518	143,311
1961.....	5,332	110,183	45,991	14,396	175,902	175,970
1962 ²	7,834	121,461	56,249	25,062 ²	210,606 ²	211,330
1963 ²	8,191	142,806	62,397	27,107	240,301	244,015
1964.....	10,308	168,636	75,573	28,785	283,292	289,931
1965.....	7,986	200,413	89,738	44,632	342,768	345,222

¹ Sans la pension ni le logement.

² Comprend les Collèges des Forces armées.